

14ème législature

Question N° : 97753	De M. Rudy Salles (Union des démocrates et indépendants - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >travail	Tête d'analyse >inspection du travail	Analyse > Cour des comptes. rapport. conclusions.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes concernant les inspecteurs du travail. En effet, la Cour des comptes relève des dysfonctionnements au sein de l'inspection du travail. Elle remarque que « les deux tiers du corps de l'inspection du travail sont affectés en dehors des unités de contrôle ». Entre 2006 et 2010, le nombre de salariés couverts par agent de contrôle est passé de 10 406 à 6 563. De plus, le nombre d'interventions réalisées par agent est en baisse passant de 145 en 2013 à 103 en 2014 alors que l'objectif était fixé à 180. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.